

AVIS DE RECRUTEMENT

(REF - 302021)

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable – Branche Electricité recrute **09 Ingénieurs d'Etat en Génie Electromécanique** pour le compte de ses différentes directions à travers le territoire national.

Principale Mission du poste :

Assurer différentes missions relatives aux études et travaux en matière d'exploitation et de maintenance des installations électriques.

Profil requis pour le poste :

- De nationalité marocaine ;
- Agé(e) de 30 ans au maximum au 1^{er} Janvier 2021 ;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Génie Electromécanique ou autre diplôme d'ingénieur d'Etat équivalent.

Dossier de candidature :

- CV récent avec photo (portant obligatoirement l'adresse du domicile, l'adresse email et le numéro de téléphone) ;
- Copie du diplôme obtenu ;
- Copie de la carte nationale ;
- Copie du document justifiant l'équivalence pour les diplômes non délivrés par un établissement public marocain.

Les dates et lieux de l'examen écrit et des entretiens oraux seront communiqués par Email aux candidats présélectionnés par la commission de recrutement.

La liste des candidats présélectionnés pour passer l'examen écrit et les entretiens oraux ainsi que les résultats classés par ordre de mérite (liste des candidats retenus et liste d'attente) seront publiés sur les sites web de l'ONEE-Branche Electricité (www.one.ma) et de l'emploi public (www.emploi-public.ma).

-Les dossiers de candidature sont à envoyer obligatoirement en ligne via l'espace recrutement du site officiel de l'ONEE-Branche Electricité www.one.ma, et ce avant le2.3. JUIN 2022.....

-Le fichier à charger dans l'espace recrutement doit être de type PDF ou compressé en .rar ou .zip, et ne doit pas dépasser 500 Ko maximum.

-Les candidats ne doivent postuler que pour une seule opération de recrutement selon la spécialité de leur diplôme. En cas de double postulation, l'ONEE-Branche Electricité se réserve le droit de choisir de convoquer le candidat à une opération déterminée.

-Les candidatures incomplètes ou parvenues après le délai susmentionné ou envoyées par poste ou déposées ne seront pas prises en compte et ne feront pas l'objet de suite de la part de l'office.

